



AMICALE LAIQUE ANTONIN PERRIN

Siège : 110 rue du 4 Août – 69100 VILLEURBANNE

Tél. : 04.78.03.20.31 - www.alap-asso.fr

AQUAGYM
SAISON 2024-2025

ADHÉRENTS et FUTURS ADHÉRENTS DE L'ALAP

➤ Vous adhérez à une association loi 1901 : association laïque, l'Amicale Laïque Antonin Perrin est gérée par ses propres membres au sein d'un conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale à laquelle vous êtes conviés et pouvez voter.

Les membres du conseil d'administration gèrent l'association bénévolement et vous demandent de **respecter les modalités d'inscription. vous n'entrez pas dans un club à but lucratif.**

Les adhérents s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'association (consultable sur www.alap-asso.fr)

ATTENTION : Lisez bien tout ce document !!!

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

**N'oubliez pas de remplir le questionnaire de santé.
Retournez-nous l'attestation UFOLEP datée et signée.**

L'Inscription se fait exclusivement en ligne sur le site :

<https://www.sportyneo.com/tous-les-clubs/alap/>

- Dossiers complets : inscription automatique, jusqu'à épuisement des places disponibles !
- Les créneaux seront remplis par ordre d'arrivée.

Merci à ceux qui, en 2023, ont respecté toutes les consignes nous facilitant le travail.

Merci de nous retourner votre carte 2023-2024 d'accès à la piscine de Cusset (CNEG) et de Bouloche. Celle-ci est personnalisée et n'est valable que pour une saison : amende si non rendue.

CRÉNEAUX AQUAGYM ALAP

Piscine des Gratte-Ciel

Sous le TNP derrière la Mairie

JOURS	HORAIRES
Lundi midi	12h30-13h30
Lundi soir	20h00-21h00
Vendredi midi	12h15-13h15

Piscine André Boulloche

96 rue Francis de Pressensé à Villeurbanne

JOUR	HORAIRE
Mardi	20h00-21h00

Centre Nautique Etienne Gagnaire (Cusset)

59 rue Marcel Cerdan à Villeurbanne

JOUR	HORAIRE
Vendredi (en eau profonde)	14h30-15h30

- Un deuxième créneau est possible mais exclusivement le vendredi de 14h30 à 15h30 à Cusset en eau profonde (avec possibilité de ceinture ou frite). L'eau profonde est très bénéfique pour le dos du fait de l'apesanteur et donc de l'absence de chocs.

Les cours sont dispensés avec ou sans musique, ce choix restant à la discrétion des maîtres-nageurs. Ceux-ci sont seuls responsables de leur pédagogie.

RÈGLEMENT des PISCINES

Horaire impératif : il est obligatoire d'arriver suffisamment tôt pour être près de son moniteur à l'heure précise et **n'entrer dans l'eau qu'en présence du moniteur et sur son instruction.**

Comme vous ne pouvez pénétrer sur le bord du bassin avant que le moniteur soit là, l'employé territorial est habilité à vous en faire la remarque ainsi qu'un adhérent désigné responsable par le CA... mais cela ne devrait pas avoir lieu.

Le bonnet de bain est obligatoire pour tout le monde, ainsi que la douche savonnée avant de rentrer dans le bassin. La douche sans maillot de bain est interdite.

L'eau du bassin est réglée à 26°C

SAISON AQUATIQUE : A partir du 23 septembre 2024*

*Sous réserve de confirmation du service des sports de Villeurbanne. Voir notre site : alap-asso.fr

MODALITÉS D INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement [en ligne](#) jusqu'au 15 SEPTEMBRE.

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez être aidés à la saisie en ligne en venant au siège (attention, nouvelle adresse :110 rue du 4 août).

- du 1^e juin au 5 juillet aux heures de permanence (mercredis et vendredis de 15 à 18 h).
- du 8 juillet au 26 juillet tous les jours de 15h30 à 18h.
- du 20 août au 13 septembre tous les jours de 15h30 à 18h.
- A partir du 16 septembre aux heures de permanence (mercredis et vendredis de 15 à 18h).

❶ - **Inscription sur <https://www.sportyneo.com/tous-les-clubs/alap/>**

❷ - **Questionnaire Santé + Attestation Ufolep QS signée** : si vous avez une réponse « oui » dans le Questionnaire Santé, **seulement alors un certificat médical est obligatoire** (daté après le 01/06/2024).

Vous pouvez déposer ce document en pièce jointe (attestation OU certificat médical)

Pour une 1^{ère} activité le règlement est de 205€ (Adhésion à l'ALAP 55€ et cotisation Aquagym 150€).

Si vous avez déjà réglé 55€ dans une autre activité, vous faites réduction pour ne pas régler l'adhésion de 55 €.

Nous privilégions désormais le règlement par carte bancaire disponible sur le site d'inscription en 1,4 ou 10 fois. Le paiement par chèque(s) (jusqu'à 3 chèques) reste possible mais après inscription sur le site et dépôt du ou des chèque(s) ou en venant au siège si l'on a besoin d'aide.

NB1 : Toute inscription est définitive et non remboursable

NB2 : Le paiement par chèques vacances est possible

Pour tout règlement par chèque(s), chèques vacances.... Vous pouvez les déposer dans la boîte aux lettres ou les envoyer :

**CSL – ALAP
110 RUE DU 4 AOUT 1789
69100 VILLEURBANNE**

AIDES POSSIBLES POUR LES JEUNES

Pass'Région (financement par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes)

30€ de réduction sur une licence sportive annuelle

Conditions d'attribution :

- **Avoir entre 16 et 25 ans**, être inscrit dans un lycée de la région ou en classes de 4^{ème} et 3^{ème} section technologie, en BEP, en CAP, en BTS, en classes préparatoires ou en apprentissage et avoir un Pass'Région.
- Remettre la photocopie du Pass'Région lors de l'inscription et un chèque de 30€ qui sera détruit après vérification de la validité de la carte.
- Le chèque de cotisation sera déduit de ces 30 € (bien ajouter la remise « Pass'Region » pour bénéficier de la déduction).

Les justificatifs pour le Pass'Région sont à fournir au plus tard le 25 Septembre 2024 sinon les chèques seront encaissés.

ATTENTION FERMETURE ANNUELLE

- L'ALAP sera fermée du samedi 27 juillet au lundi 19 août 2024 inclus.

Ne mettez rien dans la boîte aux lettres et n'envoyez rien pendant la fermeture de l'ALAP.

L'ensemble de l'équipe d'animation de la section AQUAGYM de l'ALAP vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous dès la rentrée.

Les responsables de l'aquagym.